

LES COMITÉS CULTURELS SCOLAIRES

Un levier stratégique pour renforcer vos liens avec votre milieu scolaire

Les comités culturels sont des instances mises en place par les centres de services scolaires (CSS) et les commissions scolaires anglophones (CS) afin de **dynamiser la vie culturelle et d'intégrer les arts et la culture dans l'ensemble des écoles de leur territoire**. Bien que leur création ne soit pas obligatoire, le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) encourage fortement chaque CSS ou CS à s'en doter. Le MEQ soutient leur mise en place, leur fonctionnement et leur développement.

Ces comités constituent aussi des espaces de concertation privilégiés entre les milieux scolaires et leurs partenaires culturels régionaux, tels que les diffuseurs de spectacles.

Pourquoi s'impliquer comme diffuseur ?

Le ministère recommande qu'au moins une personne du milieu culturel siège à chaque comité culturel scolaire. Intégrer un comité culturel (ou en suivre les travaux de près) est une **démarche stratégique** pour toute organisation culturelle souhaitant consolider sa présence et son impact dans le milieu scolaire. Cela vous permet notamment de :

- **Mieux comprendre les besoins et les contraintes** du milieu scolaire et de son personnel ;
- **Adapter votre programmation jeunesse** aux priorités éducatives locales ;
- **Proposer des activités de médiation** en cohérence avec les projets éducatifs ;
- **Faciliter la planification et la réservation des sorties scolaires** ;
- **Créer des partenariats durables** avec les écoles et les autres ressources culturelles du territoire.

👉 **S'il n'existe pas encore de comité culturel scolaire dans votre région**, prenez l'initiative de contacter la direction de votre CSS ou CS. Ce simple geste peut amorcer un changement concret vers un milieu scolaire plus ouvert aux arts et à la culture. C'est aussi l'occasion d'ancrer cette démarche dans les grandes orientations éducatives et culturelles du Québec, telles que :

- le [Programme de formation de l'école québécoise \(PFEQ\)](#) ;
- la [politique Partout, la culture](#) ;
- le [Plan d'action gouvernemental en culture](#).

Mandats du comité culturel

- Élaborer une politique culturelle propre au CSS ou CS, veiller à sa mise en œuvre et la mettre à jour tous les 10 ans ;
- Développer un réseau de partenaires culturels régionaux ;
- Favoriser l'intégration de la culture dans les projets éducatifs des écoles ;
- Encourager les enseignant·es à planifier des activités culturelles et à en tirer des apprentissages en classe.

Composition des comités

La composition des comités culturels varie selon les CSS ou CS, mais comprend généralement :

-  **Partenaires culturels locaux** : artistes, organismes culturels, bibliothèques municipales, diffuseurs de spectacles, agents de développement culturel... ;
- Membres de la direction du CSS ou CS, directions d'école et de centres de formation ;
- Répondant·e des dossiers Culture-Éducation ;
- Conseiller·ères pédagogiques, animateur·trices de vie étudiante, technicien·nes en loisirs, conseiller·ères en communication, agent·es de développement, technicien·nes en service de garde, bibliothécaires ;
- Enseignant·es ;
- Représentant·es du milieu municipal ;
- Membres du comité de parents.

Financement

Le ministère de l'Éducation du Québec offre un soutien financier aux comités culturels :

- Jusqu'à **10 000 \$** pour un comité ayant déjà une politique culturelle en place.
- Jusqu'à **3 000 \$** pour un comité en cours de création.



Date limite pour déposer une demande : 10 juin de chaque année.

D'autres programmes, comme le [La culture à l'école](#), peuvent également offrir un soutien financier complémentaire pour réaliser des projets culturels variés et porteurs.

Ressources utiles

L'**Équipe culture-éducation** accompagne les milieux scolaires et met à disposition des guides pour soutenir la mise sur pied et le fonctionnement des comités.

Lien vers leur site web : [Équipe culture-éducation](#)



Des questions ? Communiquez avec les responsables du programme. Écrivez à : politique-culturelle@education.gouv.qc.ca